CONSULTATION TARIFAIRE POUR LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE D'UNE INSTALLATION :

LIGNES DE VIE DU LYCÉE GEORGES GUYNEMER

Cahier des charges

Nom du pouvoir adjudicateur : Christine Pérès, ordonnatrice

Nom de la personne à contacter : Rachel Fualdès, adjointe-gestionnaire :

0310051m-gest@ac-toulouse.fr

Nom du responsable technique : Bruno Crégut, bruno.cregut@laregion.fr

Nom de l'établissement : **Lycée professionnel Georges Guynemer**

Adresse : 43 rue Léo Lagrange, 31400 Toulouse

Tel : 05.61.14.71.14

Email : 0310051m@ac-toulouse.fr

Objet de la consultation : vérification périodique annuelle des lignes de vie de tout l'établissement :

La procédure de consultation utilisée est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 1 - Objet du marché :

Le présent marché a pour objet la vérification périodique annuelle de l'ensemble des lignes de vie du lycée professionnel Georges Guynemer, conformément au code du travail article L.4321-1 et article R.4322-1.

Article 2 - Définition du marché :

La proposition de l'organisme de contrôle devra prendre en compte l'ensemble des équipements présentés en page 3. Toutes les lignes de vie ont été installées en novembre 2019 dans le cadre du chantier de rénovation du lycée Guynemer.

Est demandé :

- un passage annuel avec prise de rendez-vous obligatoire auprès du service technique du lycée, au minimum 15 jours avant la date de passage souhaitée.

- un tarif fixé pour l'année civile 2021, pour un contrôle qui sera réalisé avant le 13/07/2021 et fixé après signature du contrat avec le prestataire retenu. Ce tarif sera révisable annuellement, selon une formule de calcul clairement établie dans le contrat de vérification.

- l'établissement du rapport de vérification sous huitaine.

Article 3 – Proposition tarifaire et documents contractuels :

L'offre et l'ensemble des documents contractuels seront déposés sur la plate-forme AJI au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres :

Lundi 1er février 2021, 12h00

Avant cette date et afin d'établir au mieux leur proposition tarifaire, les candidats sont invités à contacter par mail uniquement l'adjointe gestionnaire pour tout aspect administratif, selon les coordonnées mentionnées en page 1.

Pour les questions techniques, contacter le responsable technique.

Le prestataire devra fournir une liste de références récentes concernant la réalisation de ce type de prestation.

Article 4 – Pièces constitutives de l'offre :

L'offre devra être constituée par :

- la proposition tarifaire datée et signée,

- les références de l'entrerpise.

Article 5 – Critères de sélection :

Les critères examinés sont :

- le prix : 80 %

- la qualité de la prestation : 20%

Article 6 – Prix :

Le prix est ferme et valable pour l'année 2021.

LISTE DES EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° ordre
Ligne de vie (> 10 m)	SECURILINE	LDV N°1 - Bâtiment 11	LDV N°1 BATIMENT 11	1
Ligne de vie (> 10 m)	SECURILINE	LDV N°2 - Bâtiment 10	LDV N°2 BATIMENT 10	2
Ligne de vie (> 10 m)	SECURILINE	LDV N°3 - Bâtiment 14	LDV N°3 BATIMENT 14	3
Ligne de vie (> 10 m)	SECURILINE	LDV N°5 - Bâtiment 12 TOITURE INTERMEDIAIRE SUD	LDV N°5 BATIMENT 12	4
Ligne de vie (< 10 m)	SECURILINE	LDV N°4 - BATIMENT 12 TOITURE INFERIEURE	LDV N°4 TOITURE INF BATIMENT 12	5

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE	LIEU DE LA VERIFICATION
	N° intervention : A533079641-1 Repère Client : LDV N°1 Repère Bâtiment : Bâtiment 11 Repère Service : N° APAVE :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	:	Ligne de vie (> 10 m)			
Fabricant	:	SECURILINE	Type	:	SL07
N° Identification	:	LDV N°1 BATIMENT 11			
Année (plaque)	:	2019			
Particularités	:	- Ancrage de Type C (Réf EN795) - Assurage flexible horizontal (ligne de vie) - Dispositif installé sur toiture - Nature de la structure d'accueil : bois - Type de fixation : potelets acier galvanisé fixés sur charpente bois par contre plaque boulonnée - Dispositif composé : 2 pièces d'extrémité / Câble d'une longueur de 32 m / Tendeur / Nb d'ancres structurelles intermédiaires: 2 - Absorbeur / - Installation achevée			

Marquage : CE

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et 3 du rapport)

Dispositifs d'ancrage, protection contre les chutes de hauteur (EPI) - Vérification périodique d'une installation.
Référentiel : Code du Travail : Art L.4321-1 et Art R.4322-1 (Maintien en état des équipements)
Examen visuel des parties visibles et accessibles afin de vérifier l'état de conservation.
La prestation ne comprend pas l'examen d'adéquation des dispositifs avec les équipements de protection utilisés et la nature des travaux, la vérification des conditions d'installation au regard des éléments environnants et des notes de calcul présentées, les essais de type du (des) dispositif(s).
Documents présentés : Notice d'instructions / Déclaration de conformité /

les 5 lignes de vie sont du même type.